

Informations de base	
2022/2664(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les poursuites engagées contre des membres de l'opposition et la détention de dirigeants syndicaux en Biélorussie Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Biélorussie	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/05/2022	Débat en plénière		
19/05/2022	Décision du Parlement	T9-0215/2022	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2664(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0269/2022	13/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0270/2022	13/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0274/2022	13/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0275/2022	13/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0276/2022	13/05/2022	
Proposition de résolution		B9-0277/2022	13/05/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0215/2022	19/05/2022	Résumé

Résolution sur les poursuites engagées contre des membres de l'opposition et la détention de dirigeants syndicaux en Biélorussie

2022/2664(RSP) - 19/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les poursuites engagées contre les membres de l'opposition et la détention de dirigeants syndicaux en Biélorussie.

Le texte adopté en plénière a été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et les députés.

Le 14 décembre 2021, les grandes figures de l'opposition biélorusse, Siarhei Tsikhanouski et Mikola Statkevich, lauréats du Prix Sakharov 2020 du Parlement européen pour la liberté de pensée, ainsi que Ihar Losik, Artsiom Sakau, Uladzimir Tsyhanovich et Dzmitry Papou, ont été condamnés à de longues peines de prison sur la base d'accusations forgées de toutes pièces de tentative de prise de pouvoir, d'incitation à la haine et aux troubles sociaux, et d'extrémisme. Siarhei Tsikhanouski, qui a été arrêté en mai 2020 après avoir annoncé son intention de se présenter à la présidence contre le dictateur de longue date du Belarus, Aliaksandr Loukachenko, et qui est resté en détention depuis lors, a été condamné à 18 ans de prison.

Par ailleurs, au moins 18 dirigeants syndicaux et représentants du mouvement syndical indépendant de Biélorussie ont été arrêtés le 19 avril 2022 et inculpés au titre de l'article 342 du Code pénal relatif à l'organisation et à la préparation d'actions portant gravement atteinte à l'ordre public ou à la participation active à de telles actions, ce qui a entraîné soit une arrestation, soit une privation de liberté de deux à cinq ans, soit une peine de prison pouvant aller jusqu'à quatre ans.

Au cours des deux derniers mois, les attaques contre les militants et les dirigeants syndicaux se sont intensifiées, principalement parce que nombre d'entre eux se sont élevés contre le soutien du Belarus à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, ainsi que pour leur soutien de longue date à la démocratie et leur opposition au régime de Loukachenko.

Le 4 mai 2022, le Conseil de la République a approuvé un amendement à l'article 289 du Code pénal, introduisant la peine de mort pour les "tentatives d'actes terroristes", une mesure qui va à l'encontre de la tendance mondiale à l'abandon de la peine de mort, alors que plus de 30 prisonniers politiques ont été inculpés ou condamnés à de longues peines de prison en vertu de la même disposition du Code pénal et que d'autres représentants de l'opposition démocratique ou militants politiques sont recherchés pour "terrorisme". Le Belarus est le seul pays d'Europe à pratiquer encore la peine capitale.

Les autorités biélorusses ont fermé au moins 275 organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme et bloqué plusieurs médias indépendants en raison de reportages sur la guerre, invoquant la diffusion de "matériel extrémiste" et de "fausses informations".

Le Parlement a réaffirmé sa **solidarité avec les Biélorusses** qui continuent à se battre pour une Biélorussie souveraine, libre et démocratique, au péril de leur liberté et, de plus en plus souvent, de leur vie. Il a demandé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes détenues arbitrairement, arrêtées ou condamnées pour des motifs politiques, l'abandon de toutes les charges retenues contre elles, ainsi que leur pleine réhabilitation et une compensation financière pour les dommages subis du fait de leur détention illégitime.

Condamnant l'arrestation et la détention récentes de dirigeants et de représentants syndicaux par les autorités biélorusses, la Commission est invitée à **renforcer le soutien au renforcement des capacités des syndicats indépendants, des médias libres, de la société civile et des militants pro-démocratie**, tant au Bélarus qu'en exil.

La résolution appelle à l'organisation de **nouvelles élections libres et équitables** sous l'observation internationale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les autorités biélorusses sont appelées à :

- abolir immédiatement la peine de mort à perpétuité;
- libérer immédiatement et sans condition tous les dirigeants et représentants syndicaux détenus et à abandonner toutes les charges retenues contre eux;
- mettre fin à l'intimidation des dirigeants et militants syndicaux indépendants et à la perturbation du fonctionnement des syndicats indépendants en Biélorussie;
- supprimer tous les obstacles, de nature juridique et pratique, à l'organisation de syndicats indépendants et à la participation à ces derniers;
- lever toutes les restrictions, en droit et en pratique, qui entravent le droit de grève et de manifestation et de rétablir immédiatement le statut juridique des syndicats indépendants.

Agression militaire russe contre l'Ukraine

Le Parlement s'est déclaré profondément préoccupé par les risques posés par la Biélorussie qui abandonne sa neutralité, accueille les forces armées russes et mène des exercices militaires conjoints. Il a noté le rôle accru de la Russie au Belarus, y compris son influence financière, ce qui soulève de sérieux doutes quant à la capacité du Belarus à prendre des décisions souveraines.

Les députés sont également consternés par le soutien apporté par le régime de Loukachenko à la guerre non provoquée de la Russie en Ukraine, notamment par le biais du prétendu référendum qui rétablit le statut nucléaire du pays, mais aussi en autorisant les mouvements de troupes et

d'armes, l'utilisation de l'espace aérien du pays, le ravitaillement et le stockage de munitions militaires. Ils ont fermement condamné l'utilisation du territoire biélorusse par l'armée russe. Ils considèrent que **la Biélorussie est coresponsable de l'attaque** et qu'elle en supporte toutes les conséquences juridiques découlant du droit international.

Le Parlement a appelé les États membres et la Commission à veiller à ce que les mesures nécessaires soient en place pour renforcer la résilience à toutes les formes d'ingérence étrangère qui pourraient être perpétrées par le régime de Loukachenko, y compris, mais sans s'y limiter, les cyberattaques et la désinformation dans le contexte de l'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine. Elle a également appelé à un soutien direct accru à l'opposition biélorusse, à la société civile, aux défenseurs des droits de l'homme, aux représentants syndicaux et aux organisations de médias indépendants à l'intérieur et à l'extérieur du pays.